

LES NOTES DE LA CCD

Coordination SUD
Solidarité Urgence Développement

ACTUALITÉS DE LA COMMISSION CLIMAT ET DÉVELOPPEMENT DE COORDINATION SUD

2016 : traduire les engagements en actions !

2015 fut, sans surprise, une année décisive pour tous les acteurs engagés dans le suivi des négociations internationales sur les changements climatiques. De fait, le 12 décembre 2015, au terme de deux intenses semaines de négociations, l'Accord de Paris a été adopté par les 195 Parties de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Que dire de cet Accord¹ ?

Par son caractère universel, l'Accord est historique. Pour la première fois, l'ensemble des Parties se sont engagées, quel que soit leur niveau de développement à « *contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5°C* ».

Cependant, même s'il a pris la forme d'un traité que les Parties doivent donc « opérer de bonne foi », le langage utilisé ne comporte quasiment aucune obligation : tout repose donc sur la seule bonne volonté des Etats. Mais à l'heure actuelle, cette « bonne volonté » nous place sur la trajectoire d'un réchauffement climatique mondial de +3,5°C.

Bien loin, donc, des +1,5°C promis !

L'heure est donc à la concrétisation des engagements, qu'ils aient été pris sur la limitation des émissions de GES ou sur les financements, mais aussi à leur renforcement. Ainsi, la finance climat, et plus particulièrement le suivi de la cohérence entre les annonces de financements et la stratégie effective des pouvoirs publics français, sera à l'ordre du jour des travaux du sous-groupe **Financements**. En particulier, en 2016, l'AFD a prévu une révision de son cadre d'intervention transversal climat qui orientera son action de lutte contre les changements climatiques pour la période 2017-2020. Compte tenu des engagements élevés de la France pris en 2015, et surtout de la stratégie AFD qui fait du climat un pilier fondamental, il est essentiel qu'une certaine transparence soit de mise pour assurer la robustesse de la caractérisation climat et de

la comptabilisation des fonds, au titre des financements climat. Les organisations de la CCD tâcheront de faire entendre leurs voix : leur connaissance des problématiques de la finance climat, mais aussi leurs expériences de terrain sur les projets intégrant la contrainte climat, doit pouvoir permettre d'améliorer les méthodologies de mesure de l'impact climat des investissements.

Il est également absolument nécessaire que certaines faiblesses ou sujets volontairement écartés jusqu'ici dans l'Accord soient traités avant son entrée en vigueur. Par exemple, la mention dans le texte de la nécessité de « *parvenir à un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre au cours de la deuxième moitié du siècle* » ouvre un large champ aux mécanismes de compensation. Le sous-groupe **Efficacité et risques des mécanismes internationaux climat** sera donc particulièrement mobilisé au début de l'année 2016 afin de décrypter et d'analyser les propositions des Parties.

En outre, comme en 2015, la commission maintiendra cette année son effort de formation à l'intégration des enjeux climat dans les projets de développement, à travers :

- la poursuite de son engagement auprès du Réseau Climat & Développement ;
- la réalisation d'une session de formation², pour les organisations du Sud comme du Nord ;
- et l'organisation d'un webinaire « Comment auto-évaluer son projet d'accès à l'énergie ? », basé sur les résultats de l'étude du sous-groupe **Accès à l'énergie**.

Pour finir, 2016 est une année à fort enjeu concernant les suites à donner aux activités de la commission. Le projet principal de la CCD, entamé en 2013, prendra officiellement fin en 2016. Le 1^{er} semestre sera donc consacré au bilan, à l'évaluation et à l'élaboration d'une stratégie future, en lien avec les autres espaces collectifs de Coordination SUD.

¹ Disponible en français ici : <http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/fr/09r01f.pdf>

² Plus d'informations sur les formations Coordination SUD : <http://www.coordinationsud.org/formations/formations-coordination-sud/>

Les prochains rendez-vous - 1^{er} semestre 2016

La CCD participe :

- 16 au 26 mai 2016

Session intermédiaire de négociations de la CCNUCC
– Bonn

La CCD organise :

- 8 mars 2016

Webinaire : Comment auto évaluer son projet d'accès à l'énergie ?

- 2 & 3 mai 2016

Session de formation : Intégrer le climat dans la gestion de projet - Paris

Quelles suites directes à l'Accord de Paris ?

L'Accord de Paris, bien qu'adopté par les 195 pays le 12 décembre 2015, ne sera officiellement signé qu'à partir du 22 avril 2016, suite à une cérémonie au siège des Nations unies, à New York. De l'avis de plusieurs observateurs non étatiques, ce texte constitue une base nécessaire mais insuffisante pour coordonner, à l'échelle internationale, la lutte contre les changements climatiques.

La COP22, qui se tiendra à Marrakech du 7 au 18 novembre 2016, aura pour mission de renforcer ce texte par, notamment, la définition des mécanismes de mise en œuvre. Elle sera précédée, comme chaque année, de sessions intermédiaires, à commencer par celle de Bonn en mai, à laquelle plusieurs membres de la CCD prendront part.

L'ACTION DE LA CCD

La commission s'intéressera donc plus particulièrement à la question des mécanismes de marché. Pour cela, le sous-groupe *Efficacité et risques des mécanismes internationaux climat* réalisera, courant avril et, en amont, de la session intermédiaire de négociations de Bonn, une note de décryptage des enjeux associés à cette question. Cette note sera l'occasion de revenir, notamment, sur le bilan des mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto (mécanisme de développement propre en particulier) et d'exposer les tenants et aboutissants du mécanisme REDD+. Pour finir, cette note tentera un exercice de compilation des nouvelles approches liées aux mécanismes de compensation carbone discutées au sein de la CCNUCC (nouveaux mécanismes de marché, cadre pour des approches variées, etc.).

En préparation de cette note, les membres de la CCD rencontreront les négociateurs français. Ce rendez-vous aura pour objectif de connaître à la fois les dernières avancées des négociations concernant les mécanismes de marché et la position que la France compte défendre sur ces différents points.

Par ailleurs, le sous-groupe *Agriculture* élaborera un document de positionnement qui sera soumis au SBSTA (*Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice*). Ce document a, non seulement pour objet de valoriser le positionnement de la commission, mais aussi de rappeler l'importance de l'inclusion de la société civile dans les travaux du SBSTA.

Enfin, sur le sujet des moyens de mise en œuvre, les membres de la commission suivront l'évolution des discussions et des prises de décision sur l'agenda d'action Lima-Paris. Selon les pouvoirs publics français, 2016 sera, notamment, l'année de définition d'un cadre de gouvernance, et de critères d'inclusion et d'exclusion. La commission s'assurera donc que ces critères n'ouvrent pas la porte aux solutions qui n'en sont pas, voire qui ne font qu'aggraver le problème.

Le cadre d'intervention transversal climat de l'AFD : quel avenir pour les engagements pris par l'agence ?

Pour la période 2012-2016, l'Agence française de développement (AFD) a fait de la lutte contre les changements climatiques une priorité affichée.

Pour cela, elle s'est dotée d'un cadre d'intervention transversal (CIT) climat³. Ce dernier fixait pour objectif que 50 % des financements octroyés par l'AFD et 30 % de ceux de sa filiale Proparco devaient avoir des « co-bénéfices climat ». Dans cette optique, le cadre entérinait et universalisait l'approche carbone

de l'AFD, qui définit le type de projets qu'elle peut ou non financer selon le niveau d'émissions de dioxyde de carbone qui lui est associé, à l'ensemble des activités de l'agence.

Le CIT climat s'appliquant jusqu'à la fin 2016, une évaluation interne est prévue cette année. Sur la base de cette évaluation interne, une série de recommandations seront émises et serviront de base à l'élaboration du CIT suivant.

L'ACTION DE LA CCD

Suite à des échanges fréquents avec la division Climat de l'AFD, plusieurs membres de la CCD seront conviés à une première réunion de discussions et de travail sur la construction de ce nouveau CIT.

L'enjeu pour les membres de la CCD est multiple. Il s'agit, en s'appuyant sur les travaux d'analyse réalisés par la commission, tels que l'étude sur les pratiques des financeurs français du développement⁴, de proposer des recommandations pour une meilleure intégration du climat dans la stratégie de financement de l'agence. De fait, comparativement à ses pairs, l'AFD s'impose comme un leader en termes de bilan carbone des projets conduits. Elle a développé cette méthodologie dès 2007⁵ et l'a ensuite mise à l'épreuve sur le terrain, avant d'en faire l'un des points d'orgue de son CIT-Climat 2012-2016. Cependant, si elle dispose effectivement d'une grille d'analyse carbone de l'impact de ses projets sur l'environnement, l'AFD n'a pas développé d'outil similaire, ni pour ses actions liées à l'adaptation aux changements climatiques, ni pour prendre en compte la climato-compatibilité de ses projets. A titre d'exemple, la GIZ (homologue allemande de l'AFD) dispose d'une méthodologie de *climate proofing*⁶ qui lui permet de mesurer si les projets qu'elles financent sont compatibles avec l'évolution attendue du climat.

3 Disponible ici : http://www.afd.fr/webdav/shared/L_AFD/L_AFD_s_engage/documents/CIT%20climat%20-%20note%20g%C3%A9n%C3%A9rale%20-%20121011.pdf

4 A consulter ici : <http://www.coordination-sud.org/document-ressource/etude-ameliorer-la-prise-en-compte-des-enjeux-climatiques-dans-le-financement-du-developpement-commission-climat-et-developpement/>

5 Document à lire ici : <http://librairie.afd.fr/comment-mesurer-l'impact-climatique/>

6 Détaillée ici : http://www.preventionweb.net/files/globalplatform/entry_bg_paper~giz2011climateproofing.pdf

Les financements climat français : lier les paroles et les actes !

En septembre 2015, lors de l'Assemblée générale des Nations unies, le président François Hollande s'est engagé à accroître l'aide publique au développement française de 4 milliards d'euros à partir de 2020. Cette annonce, bien qu'attendue pour garantir l'exemplarité de la France en termes de solidarité internationale, demeure peu crédible dans les faits. Ainsi, en 2014, la France n'a consacré que 0,36 % de son PIB à l'APD, alors que son engagement auprès des Nations unies est de fournir 0,7 % de son PIB à l'aide internationale chaque année.

En marge de cet engagement, le président de la République a annoncé qu'au sein de ces 4 milliards d'euros, deux seront destinés à la lutte contre les changements climatiques⁷. Ces derniers passeraient donc de 3 milliards à 5 milliards d'euros d'ici 2020. Cet accroissement pourrait reposer tant sur le rapprochement entre l'AFD et la Caisse des dépôts que sur les recettes issues de la taxe sur les transactions financières.

L'ACTION DE LA CCD

La commission Climat, et plus particulièrement son sous-groupe *Financements* auront donc à cœur de suivre les tenants et les aboutissants de la réforme du statut de la Caisse des dépôts. De fait, cette réforme supposée impacter les fonds propres de l'AFD, devrait conduire à une augmentation substantielle des projets financés par l'agence et potentiellement contribuer à remplir l'engagement des 2 milliards de financements supplémentaires octroyés à la lutte contre les changements climatiques. Le sous-groupe *Financements* contribuera donc aux différents travaux réalisés par la commission APD et financement du développement. Cette contribution prendra la forme d'une participation active aux différents documents produits, ainsi qu'à un effort particulier de dissémination auprès des partenaires internes et externes de la CCD.

Par ailleurs, chaque année la commission APD et financement du développement de Coordination SUD publie un document d'analyse du projet de loi de finances du gouvernement français pour l'année suivante. Dans le cadre des activités du sous-groupe *Financements*, la commission sera impliquée à la fois dans la rédaction du document d'analyse du projet de loi de finances 2017, et sur la révision du projet de loi de finances 2016 qui interviendra au milieu de l'année à venir.

⁷ Note officielle du gouvernement sur cet engagement : <http://www.gouvernement.fr/cop21-les-engagements-nationaux-de-la-france-3403>

Quelles suites pour la commission Climat et développement après 2016 ?

2015 a été une année importante pour la CCD dans sa capacité à sensibiliser les membres de Coordination SUD aux enjeux climat-développement sur le terrain et dans les politiques publiques. De fait, trois études, cinq notes et deux documents de positionnement ont été publiés et disséminés auprès des organisations de la société civile. Par ailleurs, dix nouveaux membres ont été accueillis, un module d'auto-formation climat a été réalisé et diffusé, une formation de deux jours a été menée en octobre et de nombreuses activités ont été conduites en lien avec les autres commissions de Coordination SUD, en particulier la commission Agriculture et alimentation et la commission APD et financement du développement.

En juillet 2016, le Projet d'appui à la mobilisation des ONG françaises sur le climat (PAMOC2) qui structure les activités de la CCD depuis 2013 prendra officiellement fin. Le GERES, chef de file depuis le début du projet, assurera la transition jusqu'à décembre 2016 et la COP22 de Marrakech.

Il s'agira donc de faire le bilan de l'action de la commission sur les trois années du projet et de procéder à une évaluation externe de l'ensemble des activités réalisées.

L'ACTION DE LA CCD

L'évaluation finale a pour objectif de dresser un bilan global de la mise en œuvre du projet. Il s'agira, plus précisément, d'analyser le projet au travers (i) de sa pertinence, (ii) de sa cohérence interne et externe, (iii) de son efficacité, (iv) de ses effets et (v) de ses impacts.

Pour cela, la commission recrutera dès avril 2016 un consultant externe qui contribuera à ce bilan, à travers, notamment, l'organisation d'entretiens individuels avec les membres de la CCD, les chefs de file des autres espaces collectifs de Coordination SUD, les négociateurs français, les représentants des pouvoirs publics, etc. Il s'agira également d'identifier des pistes pour un nouveau projet climat pour Coordination SUD.

Cette évaluation sera mise en débat au cours d'une session plénière de la CCD à la fin du mois de juin 2016.

Les ONG de la CCD SUR LE TERRAIN



Bâtiment en Voûte Nubienne

Association la Voûte Nubienne (AVN)

Un toit, un métier, un marché

Depuis 2000, AVN initie et développe le marché de la Voûte Nubienne (VN), technique de construction ancestrale n'utilisant que des matériaux locaux (la terre), et qui permet un bâti durable, économique, offrant un réel confort thermique et intégré aux savoir-faire locaux. Le concept VN répond ainsi aux enjeux du développement en Afrique : l'atténuation des impacts des changements climatiques, la création d'emplois verts, les progrès sociétaux (salubrité, confort, économie).

Pour permettre sa diffusion à grande échelle, AVN met en œuvre une méthodologie de déploiement efficiente, basée sur l'amorce de la demande et de l'offre par la sensibilisation des clients, des maçons et des apprentis, et la densification du marché, tant en milieu rural qu'urbain par le développement d'outils financiers d'accès à l'habitat, un renforcement professionnel et l'entrepreneuriat et la normalisation du concept.

A ce jour, avec 30 % de croissance annuelle, plus de 1500 chantiers ont été réalisés dans 6 pays et 700 localités, pour 20 000 bénéficiaires, permettant l'économie potentielle de 55 000 t. CO₂eq et plus de 2 millions d'euros d'impacts économiques locaux.

Le défi est aujourd'hui de démultiplier ces résultats en mobilisant toutes les parties prenantes (acteurs institutionnels, partenaires techniques, etc.) pour l'essor d'une filière de l'habitat adapté, durable et génératrice d'emplois.

CARI

L'agroécologie oasienne : l'adaptation des oasis revisitée

Les projections du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) pour les zones oasiennes situées dans le présaharien, on prévoit une forte baisse des ressources en eau avec comme corolaire la baisse des niveaux dynamiques des nappes, la dégradation de la qualité des sols s'accompagnant de l'érosion des parties les plus fertiles et la baisse des rendements agricoles.

Dans le cadre d'un projet du CARI mené dans l'oasis de Jorf au Tafilalet (Maroc), l'appui à une ferme oasienne familiale de 6 ha a permis de modifier sa trajectoire vers l'agroécologie oasienne, tout en améliorant sa production, et en diffusant les principes de l'agroécologie visant une gestion plus efficace des ressources naturelles. Plusieurs ateliers ont fait l'objet d'appuis techniques et d'investissements. Ces ateliers sont tous complémentaires à l'élevage de brebis D'maan qui constitue la principale sécurité de l'exploitation notamment en période de sécheresse. Le travail réalisé entre septembre 2012 et septembre 2014 a permis de noter divers acquis en termes d'adaptation aux changements climatiques :

- L'extension de la période de culture grâce à la production précoce, réduisant ainsi la dépendance vis-à-vis des aléas climatiques sur une courte période ;
- L'économie d'eau via la réduction des distances d'irrigation avec un impact évident sur la disponibilité de la ressource ;
- L'économie en temps de travail permettant d'investir dans des activités nouvelles devenues nécessaires ;
- La revalorisation des variétés locales adaptées avec l'initiation d'un travail de sélection des semences.



Formation à la coupe d'oliviers

Coordination SUD est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale. Fondée en 1994, elle rassemble plus de 160 ONG qui mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées mais aussi des actions d'éducation à la solidarité internationale et de plaidoyer.

14, passage Dubail 75010 Paris • Tél. : +33 1 44 72 93 72 • www.coordinationsud.org

La commission Climat et développement de Coordination SUD travaille sur les liens entre développement et changement climatique. Elle regroupe une trentaine d'ONG membres de Coordination SUD : 4D, Acting for Life, Action contre la Faim, Agrisud International, Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières, Association la Voûte Nubienne, ATD Quart-Monde, CARE-France, Centre d'Actions et de Réalisations Internationales, CCFD-Terre Solidaire, Électriciens Sans Frontières, Fondation Énergies pour le Monde, Fondation GoodPlanet, Groupe Énergies Renouvelables Environnement et Solidarités, Gevalor, GRDR, Gret, Initiative Développement, Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement, Médecins du monde, Oxfam France, Peuples Solidaires-ActionAid France, Secours Catholique-Caritas France, WWF.

Contact commission Climat et développement : Vanessa Laubin, GERES. Email : v.laubin@geres.eu

La publication de cette note a été coordonnée par GERES. La rédaction de cette Note a été assurée par AVN, CARI & GERES.

Crédits Photos : CARE, GERES, AVSF, Nicolas Früh, Sophie Négrier, Association la Voûte Nubienne, CARI